

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Lambaréné : 15 ans pour le violeur d'une fillette de 2 ans

Paterne N'DOUNDA
Lambaréné/Gabon

JEAN-MARC Deme, 44 ans, Gabonais, sans emploi, était à la barre, le 17 juin dernier, dans le cadre de l'examen de son affaire devant la Cour d'appel judiciaire de Libreville, siégeant en session criminelle à Lambaréné. L'homme, poursuivi par le Ministère public, a été reconnu coupable du crime de viol sur mineure de moins de 15 ans. Rappel des faits. Le 18 novembre 2018 vers 10 heures, le commissariat central de Lambaréné est informé par un anonyme de ce qu'une fillette de 2 ans a été violée par un inconnu et que la victime se trouve au Centre hospitalier régional (CHR) Georges-Rawiri. Aussitôt, sur instructions du procureur de la République, les agents se rendent sur les lieux et constatent la véracité de l'information, à savoir l'agression sexuelle dont a été victime la petite M.L.E. Enten-

due, la mère de la victime, Angéline A. explique qu'elle a laissé sa fille endormie dans la chambre, juste le temps d'aller faire les courses, qu'elle apprend à son retour que sa fille aurait subi des violences sexuelles. Jean-Marc Deme, l'ami du père de l'enfant est soupçonné. Interpellé, il a d'ailleurs avoué son forfait. Le mis en cause a été déféré devant le procureur de la République, qui a ouvert une information judiciaire pour crime de viol sur mineure de moins de 15 ans à son encontre. Suite aux aveux constants de l'inculpé tout au long de l'information judiciaire, le juge d'instruction clôturait la procédure par une ordonnance de transmission des pièces au Parquet général.

À la barre, l'accusé a maintenu ses aveux, en relevant qu'il n'a véritablement pas pénétré l'enfant. Le Ministère public, représenté par Justin Chérubin Kouendi, a requis sa culpabilité et sa condamnation conséquente



Jean-Marc Deme et son conseil.

à 30 ans de réclusion criminelle et une amende de 10 millions de francs.

Me Charles Henri Gey, avocat commis d'office à la défense, a plaidé à titre principal coupable, mais pour agression sexuelle et non pour viol. Vu qu'à son avis, il n'y a pas eu pénétration. Et à titre subsidiaire des circonstances atténuantes, au cas où la

Cour retiendrait le crime de viol sur mineure. Sauf que, selon le rapport du médecin, la victime présentait une lésion vaginale d'environ 1,5 cm, attestant donc une pénétration anale.

Jean-Marc Deme s'est fondu en excuses auprès de la victime et de ses parents. Tandis que la mère de l'enfant, qui s'est constituée partie civile, a réclamé 4 millions

à titre de dommages et intérêts. La Cour, présidée par Emma Nganga Kouya, a déclaré l'accusé coupable du crime de viol sur mineure de moins de 18 ans, en lui reconnaissant des circonstances atténuantes. Aussi a-t-il écopé de 15 ans de réclusion et d'une amende d'un million. En sus des 4 millions à payer à la mère de la victime.

Le clin d'œil de *lybek*



ANPN : hommage à l'écogarde tombé au champ d'honneur

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

JEAN-FRANÇOIS Ndong Obame, l'écogarde de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), abattu d'un coup de fusil de calibre 12, le 29 mai à Mékambo, par un conseiller pédagogique, soupçonné de braconnage, a reçu, vendredi dernier, un hommage solennel des siens, à la direction technique de l'Agence sise au carrefour Santa-Clara. Il a également reçu la reconnaissance de la Nation, au travers d'une décoration à titre posthume. "Dévoué et discipliné, d'un sens du devoir très prononcé, Jean-François Ndong Obame a toujours rempli ses missions avec bravoure et abnégation, s'acquittant de toutes les tâches



Le cercueil de l'écogarde tué à Mékambo fin mai, porté par ses collègues.

relatives à son indice de qualification. Il n'a jamais ménagé sa peine, même lorsque les conditions de travail le confrontaient à des dangers divers dans l'accomplissement de ses missions

", a rappelé dans son homélie, Christian Tchemambela, le secrétaire exécutif de l'ANPN.

L'Agence a invité les représentants des administrations sœurs, les partenaires, la famille et ses agents à accompagner vers sa dernière demeure le soldat tombé au champ d'honneur. Un homme qui avait choisi de servir son pays, en exerçant l'un des métiers les plus nobles, celui d'écogarde.

Notons que cette cérémonie solennelle a été rehaussée par la présence du ministre des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du Plan climat et du Plan d'affectation des terres, Lee White, du secrétaire général de la présidence de la République, Jean-Yves Teale, et du grand chancelier des Ordres nationaux.